



Prévisions: que se passerait-il si ? ...

Leçon quatre

Résumé

Les élèves étudient une espèce en péril au Canada et tentent de prévoir ce qu'il adviendra de cette espèce dans un avenir proche et lointain, en se fondant sur la législation actuelle en matière de protection.

Info sur l'activité

Niveau : 7^e année (1^{ère} secondaire)

Matières : interactions au sein des écosystèmes; sciences; français.

Durée prévue : une ou deux périodes de 60 minutes pour la discussion de classe et le début de la recherche, une période de 60 minutes pour les exposés et la discussion des résultats.

Matériel : aucun.

Résultats d'apprentissage

Interactions au sein des écosystèmes

Énoncer des prévisions et une hypothèse en se fondant sur la documentation ou l'observation d'un schéma d'événements (p. ex., prévoir l'état d'un écosystème aquatique dans 25 ans, en fonction des caractéristiques du secteur et des changements à long terme observés dans des sites similaires).

Défendre un point de vue donné sur une question ou un problème, en se fondant sur ses constatations (p. ex., défendre la décision d'augmenter ou de réduire les quotas de chasse ou de pêche pour une espèce en particulier).

Décrire les interactions entre les facteurs biotiques et abiotiques des écosystèmes.

Contexte

C'est la loi. Combien de fois avez-vous entendu cette phrase ? Vous êtes-vous déjà demandé comment et pourquoi on établit des lois ? Nous sommes tous conscients de l'importance de légiférer. Au Canada, il existe des lois pour protéger un peu tout, des droits individuels (*Charte des droits et libertés*) aux zones spéciales (*Loi sur les parcs*).

Il n'est pas facile de mesurer la valeur des espèces sauvages, mais nous savons tous que les ressources végétales et animales du Canada représentent des valeurs économiques, sociales et environnementales qu'il faut protéger pour que les générations futures puissent en profiter. À cette fin, le gouvernement du Canada a officiellement reconnu l'importance des espèces en péril en promulguant la *Loi sur les espèces en péril* en juin 2003. Cette nouvelle loi prévoit la protection des espèces en péril au Canada. Partout au pays, les personnes et les organismes intéressés ont insisté sur la nécessité de la *Loi* en se disant inquiètes de la vitesse à laquelle les espèces disparaissent de la planète.

La *Loi* vise les objectifs suivants :

- Empêcher la disparition des espèces indigènes, des sous-espèces et des populations distinctes du Canada
- Prévoir le rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées à cause des activités humaines
- Gérer les espèces préoccupantes pour empêcher qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou des espèces menacées

Les organismes suivants sont les autorités responsables en vertu de la *Loi* :

- le ministère de l'Environnement du Canada
- le ministère des Pêches et des Océans du Canada
- l'Agence Parcs Canada
- le Conseil canadien de conservation des espèces en péril
- le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)
- le Conseil autochtone national sur les espèces en péril

Il n'y a pas que la *Loi sur les espèces en péril* qui vise à protéger les espèces végétales et animales. Voici quelques autres lois fédérales d'importance en la matière :

- la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*
- la *Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*
- la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*
- la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
- la *Loi sur les pêches*
- la *Loi sur les parcs nationaux*

En plus de la *Loi* fédérale, certaines provinces et certains territoires ont adopté leur propre loi sur les espèces en péril. On peut donner comme exemple l'*Endangered Species Act (1999) de la Nouvelle-Écosse* ou la *Loi sur les espèces en voie de disparition (1990, r.1993) du Manitoba*. Les provinces et territoires qui n'ont pas adopté de loi en la matière protègent les espèces en péril par le truchement des lois fédérales ou des lois provinciales sur la faune.

Pour de plus amples renseignements : www.registrelep.gc.ca

Procédure

1 Demandez à vos élèves s'ils ont déjà entendu parler des espèces en péril et, si oui, ce que cette expression signifie pour eux. Lancez la discussion en leur demandant quelles sont, à leur avis, les mesures prises pour aider ces espèces.

Abordez ensuite les types de lois qui existent au Canada et dans leur province ou territoire. Orientez la discussion vers la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada. Voici quelques suggestions de questions :

- Q : Quelles sont les menaces qui pèsent sur les espèces ? Autrement dit, de quoi les protège-t-on, ou qu'est-ce qui les met en péril ?
- Q : Quels éléments une loi doit-elle comprendre pour aider à protéger les espèces en péril ? Que peut-on faire pour lutter contre la disparition d'espèces ?
- Q : Notre province possède-t-elle une loi sur les espèces en péril ? Sinon, quelles sont les lois qui protègent nos espèces en péril ? Doit-on adopter de nouvelles lois ?
- Q : Que faut-il faire pour veiller à l'application des lois et des règlements de protection des espèces sauvages ?
- Q : Comment peut-on inciter les propriétaires terriens à assurer l'intendance des espèces en péril sur leur propriété ?
- Q : Comment financer la protection des espèces en péril ?

2 Divisez les élèves en sept équipes. Expliquez-leur que chaque équipe doit choisir une espèce en péril, réaliser une recherche préliminaire, puis énoncer deux prévisions sur l'avenir de l'espèce choisie, en se fondant sur les résultats de la recherche.

Remarque : Vous pouvez attribuer une espèce à chaque équipe ou demander aux élèves de visiter le site www.especesenperil.gc.ca pour choisir eux-mêmes leur espèce.

Voici quelques suggestions : le renard véloce, le magnolia acuminé, l'Arlequin plongeur, la marmotte de l'île Vancouver, le bison des bois, le Moucherolle vert, la Pie-grièche migratrice, la grenouille-à-queue des Rocheuses, la platanthère blanchâtre de l'Est, le saumon atlantique ou la couleuvre agile bleue. Les renseignements sur certaines espèces peuvent s'avérer limités.

3 Expliquez aux élèves que, par suite de la recherche préliminaire, chaque équipe doit rédiger une fiche d'information sur son espèce, en mentionnant les renseignements suivants :

L'histoire naturelle : Quelle est l'histoire naturelle de votre espèce ? Quel est son habitat ? Quelle est son aire de répartition géographique ? De quoi se nourrit-elle ? Qui sont ses prédateurs ? Comment arrive-t-elle à survivre ?

État : Actuellement, dans quelle catégorie d'espèces en péril est-elle classée ? Qu'est-ce qui justifie cette désignation ? Son état s'est-il amélioré ou détérioré ?

Statistiques : Quelle est la population actuelle de cette espèce ? Comparez la population actuelle avec celle du passé. A-t-on établi des prévisions à l'égard de la population ?

Efforts de rétablissement : A-t-on pris des mesures de réintroduction ou d'élevage en captivité, ou encore visant à faire participer les collectivités locales à des activités de protection des espèces et de l'habitat et à d'autres activités de rétablissement ? Lesquelles ? Obtient-on des résultats ?

Législation : L'espèce est-elle protégée par des mesures législatives fédérales ou provinciales ?

4 Lorsque les élèves ont terminé leur recherche préliminaire, ils peuvent passer aux prévisions. Expliquez-leur que chaque équipe doit présenter ses prévisions à la classe. Les exposés seront suivis d'une discussion de classe au sujet de l'exactitude des prévisions concernant les sept espèces étudiées.

1. En fonction de ce que vous avez découvert sur votre espèce en péril, les lois actuelles et les efforts de rétablissement en cours, quelles sont vos prévisions sur la situation de cette espèce dans 10 ans ?
2. Selon vous, qu'arriverait-il à votre espèce s'il n'existait aucune loi, ni provinciale ou territoriale, ni fédérale, sur les espèces en péril et si aucune initiative de rétablissement n'était entreprise ?

Chaque équipe a la responsabilité de préparer un bref exposé (pas plus de 10 minutes) sur chacun des thèmes ci-dessus. Afin de bien reconnaître l'espèce et de la faire connaître à leurs camarades, les élèves auront en main une photo ou une illustration.

5 Les élèves doivent vous remettre le résultat de leur recherche et leurs notes de présentation pour évaluation.



Prolongements

Rédigez une fiche d'information sur le modèle « Que se passerait-il si ? ... » pour traiter de l'avenir de l'espèce choisie (la fiche peut comprendre les données tirées de la recherche qui justifient la conclusion). Affichez les fiches sur le babillard de l'école.

En se fondant sur ce qu'ils ont appris de la *Loi sur les espèces en péril*, demandez aux élèves de suggérer des modifications à apporter à cette loi fédérale pour combler ses éventuelles lacunes.

Vous pouvez afficher toutes les prévisions dans la classe et demander aux élèves d'y réfléchir au cours de l'année et de surveiller si certaines se réalisent.

Fiche d'information sur les espèces en péril



Nom de l'espèce :

Histoire naturelle

Quelle est l'histoire naturelle de votre espèce ?
Quel est son habitat ? Quelle est son aire de répartition géographique ? De quoi se nourrit-elle ? Qui sont ses prédateurs ? Comment arrive-t-elle à survivre ?



État

Actuellement, dans quelle catégorie d'espèces en péril est-elle classée ? Qu'est-ce qui justifie cette désignation ? Son état s'est-il amélioré ou détérioré ?

Statistiques

Quelle est la population actuelle de cette espèce ? Quelle était la population dans le passé ? A-t-on établi des prévisions à l'égard de la population ?

Efforts de rétablissement

A-t-on pris des mesures de réintroduction ou d'élevage en captivité ou entrepris d'autres activités de rétablissement ? Lesquelles ?
Obtient-on des résultats ?

Législation

L'espèce est-elle protégée par des mesures législatives fédérales, provinciales ou territoriales ?
